

# MAIRIE DE BIRAC

## **COMPTE-RENDU** **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 07 Juin 2021 à 18 Heures 30** **au foyer culturel**

**PRÉSENTS** : (9) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, MÉTAYER Alain, BERGER Christophe, ÉTIENNE Loïc, GUIARD Claude, COUSSY Françoise.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : (2) Mme FLANDROIS Céline à Mme ROUSSE Aurélie, Mr BLANCHARD Stéphane à Mr PASIERB Ludovic.

**Secrétaire de séance** : Madame ROUSSE Aurélie.

Le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### **I – RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> Juillet 2021**

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire de deux logements. Ils sont loués et les loyers sont révisibles tous les ans au 1<sup>er</sup> juillet.

Pour se faire, ils sont calculés avec l'indice de référence des loyers (INSEE).

Celui du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020 est de 130,52.

**Calcul de la révision** :

**Loyer de Mme BARRAUD Marjorie** :

426,19 € x 130,52 (IRL 4<sup>ème</sup> trim. 2020) : 130,26 (IRL 4<sup>ème</sup> trim. 2019) = 427,04 €

**Loyer de Melle COLDEBOEUF Dominique** :

328,00 € x 130,52 (IRL 4<sup>ème</sup> trim. 2020) : 130,26 (IRL 4<sup>ème</sup> trim. 2019) = 328,65 €

Les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les nouveaux loyers applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'établir la délibération y afférente
- **CHARGENT** Monsieur le Maire d'en aviser les locataires et la Trésorerie de Jarnac.

### **II – PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial**

Monsieur le Maire informe que Madame DEBIEN Isabelle a été recrutée par le biais du service R-R-R du Centre de Gestion depuis le 18 Janvier 2021 et que son contrat de se termine le 30 juin 2021.

L'actuelle secrétaire ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de palier à son remplacement et Madame DEBIEN convient parfaitement à ce poste d'adjoint administratif. Aussi, Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de créer le poste d'adjoint administratif territorial avec un nombre d'heures de 22 par semaine et de la nommer stagiaire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il précise que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du poste d'adjoint administratif territorial à 22 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

- **NOMME** Madame DEBIEN Isabelle en qualité de stagiaire à ce poste.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Une délibération sera prise à cet effet.

### **III – CIMETIERE : Devis**

Actuellement dans le cimetière se situe un local servant de lieu de stockage de divers fournitures et matériaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour la transformation de ce local qui deviendra ossuaire et caveau communal.

	<b><i>SOCIÉTÉS</i></b>	<b><i>Montant HT</i></b>	<b><i>Montant TTC</i></b>
Devis n° 328	Mr FORT Jean-Michel (TVA non applicable)		4 590,00
Devis en date du 11 mai 2021	Mr MESLIER Jean-Philippe	4 146,00	4 975,20

Après discussion, les membres présents :

- **RETIENNENT** le devis de Monsieur MESLIER Jean-Philippe pour un montant de 4 146,00 HT soit 4 975,20 TTC
- **CHARGENT** Monsieur le Maire de le signer et de le transmettre à l'entreprise.
- **CHARGENT** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution des travaux.

Une délibération sera prise à cet effet.

### **IV – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'un mail de la Trésorerie de Jarnac a été reçu en mairie.

Celle-ci a rejeté les mandats suivants :

- N°104 concernant l'achat de la vitrine d'affichage de l'église pour 206,89 € TTC
- N°105 concernant l'achat de 2 hygiavotes pour 504,80 € TTC.

Il apparait que de part leur nature ces achats doivent être imputés en Investissement au compte 2188 et non en Fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que dans le budget primitif 2021, il n'a pas été ouvert de crédits au compte budgétaire 2188.

Aussi, il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir honorer le paiement en passant l'écriture suivante :

#### ***Section d'Investissement***

c/ 020 Dépenses imprévues	- 711,69 €
<b>OPERATION N°122 Matériel Divers</b>	
c/ 2188 Autres Immobilisations Corporelles	+ 711,69 €

Les membres présents, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à passer l'écriture ci-dessus énoncée afin de pouvoir honorer le paiement auprès du fournisseur.

Une décision modificative sera prise à cet effet et transmise en Trésorerie.

### **V – URBANISME : Proposition achat terrain**

Monsieur le Maire informe que Madame VRILLAUD Colette envisage de vendre sa parcelle section A N°711 en terrain constructible.

Après bornage, il apparaît qu'un fossé se situe au bout de ladite parcelle à vendre. Le futur propriétaire pourrait à tout moment reboucher ce fossé et dans ce cas, les eaux pluviales ne pourraient plus s'évacuer.

Après discussion avec Madame VRILLAUD Colette et afin de ne pas risquer une telle situation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que la commune acquière le morceau de terrain où est situé ce fossé d'une surface de 104 m<sup>2</sup> au prix de 0,75 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès Madame Déborah DENIS, géomètre de Madame VRILLAUD et celle-ci-ci a établi un devis qui s'élève à 755,16 € TTC pour le bornage de cette partie de terrain.

A l'unanimité, les membres du conseil présents :

- **ACCEPTENT** l'acquisition du terrain de 104 m<sup>2</sup> au prix de 0,75 € le m<sup>2</sup> soit la somme de Soixante-dix-huit euros.
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches afférentes à ce dossier et signer tous documents dans la limite d'un montant global de 1 200 €, à savoir :
  - Signer le devis du géomètre qui s'élève à 629,30 € HT soit 755,16 TTC
  - Contacter un notaire pour la rédaction de l'acte,
  - Payer le prix de vente et les frais d'acte notarié
  - Prendre une Décision modificative et créer l'opération comptable N°123 (montant à prendre sur le compte 020 Dépenses imprévues d'investissement)

Une délibération sera prise à cet effet.

## **VI – AFFAIRES DIVERSES**

### ***1) VOIRIE***

Monsieur RAFFENAUD Mickaël demeurant 3, rue Eugène PAULAIS a remis en mairie un courrier avec plan à l'appui relançant la municipalité quant à la sécurisation de l'intersection entre la rue Eugène PAULAIS et la rue du Monument aux Morts.

Il demande la possibilité d'y installer un panneau STOP ainsi que la prolongation de la zone à 30km/heure jusqu'au bout de ces deux rues.

Après discussions, les élus demandent l'installation d'un stop et chargent Monsieur le Maire de se renseigner sur la faisabilité de cette demande.

### ***2) Mail de Madame PAPARATTI***

Il a été reçu en mairie le 4 juin 2021, un mail de Madame PAPARATTI nous priant d'examiner sa requête demandant l'implantation d'un panneau indicateur de ralentissement à proximité de l'entrée de la Cure du Maine Charles.

Après échanges et discussions, le conseil municipal refuse à l'unanimité d'accéder à cette requête.

Fin de séance à 20h15.